



21^{ème} édition

**APPEL A CANDIDATURES POUR LE SOUTIEN DE L'UEMOA
A LA FORMATION ET A LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE,
Edition 2021-2022**

1. Objet

Dans le cadre des objectifs du Traité de l'UEMOA en matière de développement des ressources humaines, la Commission a mis en place un programme de soutien à la formation et à la recherche de l'excellence. Le présent appel à candidatures vise à sélectionner les bénéficiaires de ce soutien, qui est accordé **pour une période de douze mois non prolongeable, non renouvelable et non soumise à report.**

Peuvent répondre à cet appel les ressortissant(e)s des Etats membres de l'UEMOA, qui remplissent les conditions ci-dessous :

- être âgé(e) de **35 ans au maximum au 31 décembre 2021** ;
- être titulaire d'une maîtrise ancien régime ou d'un diplôme équivalent ou avoir validé un Master 1 (*joindre le relevé de notes de l'année*), ou être en dernière année de thèse de doctorat ;
- avoir au minimum une moyenne de 14/20 au Master 1 ou au diplôme requis présenté ;
- être inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur public ou communautaire implanté sur le territoire de l'Union ;
- étudier prioritairement dans l'un des domaines suivants :
 - o Sciences de l'ingénieur : Génie mécanique, Génie civil, Génie électrique, Génie informatique, Génie électronique, Génie de l'environnement (énergies renouvelables), Intelligence artificielle, Technologies de l'Information et de la Communication ;
 - o Expertise Comptable ;
 - o Santé publique ;
 - o Sciences de l'éducation.

Pour cette édition, deux (02) candidats par Etat, si possible, seront retenus pour les domaines de l'intelligence artificielle et des énergies renouvelables.

2. Inscription en ligne

Les personnes intéressées à candidater sont invitées à **s'inscrire en ligne** sur le site internet de l'UEMOA, à l'adresse suivante : <http://www.uemoa.int> (CARRIERE/Bourses), jusqu'au **30 avril 2021**.

3. Pièces complémentaires à fournir en cas de présélection

Les personnes présélectionnées seront invitées à transmettre les pièces complémentaires suivantes :

- un certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae de deux pages au maximum ;
- une copie légalisée du diplôme requis présenté ;
- le relevé des notes obtenues au dernier diplôme requis présenté ;
- la note obtenue à la soutenance **ainsi que** les relevés de notes des trois années sont requises pour les titulaires du doctorat candidats à une spécialisation ;
- le chronogramme de la thèse (uniquement pour les formations doctorales) précisant les dates et signé par le Directeur de l'école doctorale ;
- une facture pro forma fournie par l'établissement d'accueil sollicité, indiquant les différents frais : inscription, scolarité, laboratoire... ;
- une attestation d'inscription (ou pré-inscription) ou de réussite au concours d'entrée dans l'établissement sollicité.

4. Composition du soutien

Le soutien de l'UEMOA comprend :

- une allocation forfaitaire de **deux cent mille (200.000) francs CFA** au titre des frais d'installation ;
- une allocation forfaitaire de **deux cent mille (200.000) francs CFA** au titre de l'allocation pour assurance ;
- une allocation de subsistance mensuelle de **cent cinquante mille (150.000) francs CFA**, pendant les douze (12) mois de formation, à compter de la date de rentrée effective ;
- un billet aller-retour du pays d'origine vers le lieu de formation, s'il y a lieu ;
- le paiement des frais de formation conformément à la facture qui sera transmise par l'établissement d'accueil (dans la limite des ressources budgétaires prévues au Programme).

Une convention entre l'UEMOA et l'établissement d'accueil fixera les modalités de versement et de gestion du soutien.

CAS PARTICULIER DU DOMAINE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Les candidats pour le domaine de l'intelligence artificielle peuvent exceptionnellement être inscrits dans un établissement situé en dehors de l'Union pour une formation de niveau Master. ***Des modalités de prise en charge spécifiques s'appliqueront dans ce cas.*** Lorsqu'il s'agit d'un établissement situé hors de l'UEMOA, le bénéficiaire percevra une allocation de subsistance mensuelle de **quatre cent cinquante mille (450.000) FCFA** pour une durée maximale de douze (12) mois, destinée à couvrir ses frais de subsistance, de stage et de logement. Le bénéficiaire ne perçoit cette indemnité que lorsque sa présence au lieu de recherche est effective.

TRES IMPORTANT

1. Les formations en ligne ne sont pas admissibles ;
2. En dehors du présent appel à candidatures, aucune suite ne sera donnée à toute autre demande adressée à la Commission de l'UEMOA ;
3. Les dossiers incomplets ou non conformes seront rejetés.

La Commission de l'UEMOA, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Genre de l'UEMOA 2018-2027 visant à faire de l'UEMOA « *un espace communautaire dans lequel les femmes et les hommes prennent part à l'émergence économique, en favorisant leur participation à la gouvernance régionale...* », **encourage fortement les candidatures féminines. Une attention particulière sera portée à ces candidatures.**

Le Président de la Commission

11 FEB 2021


Abdallah BOUREIMA
UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE D'AFRIQUE
LE PRESIDENT
COMMISSION